MESURE LOGEMENT RESERVATAIRE 2022



Enseignant stagiaire en 2021-2022, vous avez obtenu une première affectation en tant que titulaire au 1er septembre 2022.

Si votre affectation est distante de votre résidence principale.

Si votre recherche de logement est concentrée sur la MEL, le Valenciennois, le Douaisis, le Hainaut et le Pas-De-Calais alors des logements de type 1 à T4 peuvent vous être proposés.

L'Académie de Lille peut vous aider dans vos recherches à travers ce dispositif de la mesure logement réservataire. Elle réserve auprès des bailleurs sociaux des logements à loyer modéré à destination en priorité des enseignants néo-titulaires sur une grande partie du secteur géographique qui recouvre le territoire de l'académie.

Comment faire ?

2 démarches sont nécessaires pour déposer votre candidature de logement :

⇨ *Connectez- vous au portail : https://www.demande-logement-social.gouv.fr/*

⇨ *Remplissez- le formulaire de demande de logement réservataire que vous devez ensuite envoyer aux services académiques :* ***mesure.logement***@ac-lille.fr *suivi de votre numéro unique d'enregistrement et la date*



Les logements proposés sont situés à proximité des transports en commun, des commerces et des lieux de vie et de sociabilité